

4 juin 2018

Procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2018 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : Mme Vicky Lauzier
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Roger Collard
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire M. Pierre Laflamme.

Était absent : aucun

Est également Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

78-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

79-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 mai 2018 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 26 mai 2018

épargne courant	574 527.01
épargne à terme régulier	81 480.96
avantage entreprise	380 665.09
TOTAL	1 036 673.06

CAISSE RECETTES AU 30 mai 2018

TOTAL DES RECETTES	398 159.78
---------------------------	-------------------

4 juin 2018

80-18

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 165 050.73\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	165 050.73\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>17 313.48\$</u>
	182 364.21\$

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel et annuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

DÉPÔT D'UN RAPPORT DU MAIRE

Selon l'article 176.2.2 du code municipal, un rapport du maire est déposé à la séance du mois de juin.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE PAR MADAME MARYSE PELLAND

Mme Maryse Pelland, responsable de la bibliothèque municipale nous fait un rapport de l'assemblée générale annuelle du Réseau BIBLIO de la Montérégie et du rapport annuel local 2017-2018.

Cette année encore, notre municipalité se mérite le prix des 5 sceaux livresques pour ses efforts d'investissement dans sa bibliothèque pour 2017-2018. Seulement 6 bibliothèques dans tout le réseau peuvent avoir ce prix.

Ce programme BiblioQualité vise à reconnaître, sur une base objective et durable, les efforts d'investissement en matière de bibliothèque publique de chaque municipalité membre d'un Réseau BIBLIO participant.

4 juin 2018

81-18

RÉSOLUTION POUR HEURES D'OUVERTURE DE LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR LA PÉRIODE
ESTIVALE 2018

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil approuve que la bibliothèque municipale Pierrette Duperron soit ouverte 2 heures de plus durant la période estivale 2018.

Les heures d'ouverture seront les suivantes :
mercredi de 13h à 15h et de 19h à 21h et samedi de 9h30 à midi.

Rassemblement Rues Principales a remis un montant de 400\$ à la bibliothèque municipale qui a comme projet d'installer un système d'accrochage pour des tableaux.

82-18

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Le congrès de la Fédération Québécoise des municipalités aura lieu à Québec du 20 au 22 septembre.

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu unanimement d'autoriser 2 élus à s'inscrire au congrès. L'inscription de Messieurs Pierre Laflamme et Jean Collard sera faite par la municipalité. Les dépenses inhérentes au congrès seront payées par la municipalité. Un montant de maximum de 20\$ par repas est accordé.

Les dépenses des conjoints ne sont pas payées par la municipalité. La réservation des chambres est faite par la MRC d'Acton.

Le conseiller Patrick Salvas, président du Festival du Porc, se retire de la réunion à 20h38 déclarant être en conflit d'intérêt pour le sujet suivant.

4 juin 2018

83-18

AUTORISATION DE TENIR LES ÉVÈNEMENTS DU FESTIVAL DU PORC ET OBTENIR LES PERMIS NÉCESSAIRES À LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise le Club Optimiste de Saint-Nazaire-d'Acton à utiliser les terrains des loisirs pour la tenue du Festival du Porc qui aura lieu du 9 au 12 août 2018. La municipalité peut fournir les équipements qui sont en sa possession, tel que demandé par le Club Optimiste soit les extincteurs, les barrières et enlever les bandes de la patinoire.

Le Club Optimiste est autorisé à fermer la rue des Loisirs au besoin, il devra prévoir un accès en cas d'intervention du Service incendie et aussi aviser la Sûreté du Québec.

Comme par les années antérieures, le Club Optimiste de Saint-Nazaire devra faire les demandes de permis de boisson et autres permis nécessaires à la tenue de l'évènement et posséder des assurances responsabilités adéquates.

Les conseillers Patrick Salvat, président du Festival du Porc reprend son siège à 20h40.

Des informations sont données sur les assurances provenant d'une conférence par la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la sécurité lors d'organisation des évènements.

REPLACEMENT D'UN PONCEAU DANS LE CHEMIN SAINT-HYACINTHE

Il était mentionné sur la liste des travaux de voirie qu'il y aurait un ponceau à surveiller dans le chemin Saint-Hyacinthe.

Suite à une détérioration, des travaux de réparation temporaire ont été exécutés.

Après vérification, c'est un ponceau en ciment de 45 pieds qui sera remplacé, il est proposé de demander des soumissions. S'il y avait urgence, les travaux pourraient être exécutés ou les soumissions devraient être disponibles pour l'assemblée du 3 juillet.

4 juin 2018

84-18

SOUSSION POUR LE REMPLACEMENT DE LA TOUR
ENDOMMAGÉE PAR LE VENT

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le remplacement de la tour endommagée par le vent soit remplacée selon la soumission la plus basse conforme selon les recommandations de notre assureur.

85-18

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET-
REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
LOCALES

ATTENDU QUE a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Acton a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux, l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré), le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Philippe Roy, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

4 juin 2018

86-18

DEMANDE DE MODIFICATION D'HEURES
D'OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES
POSTES

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouverture actuelles du bureau de poste ne répond pas aux besoins des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications d'horaire pourraient être apportées de rendre plus accessible le bureau de poste aux citoyens qui travaillent à l'extérieur de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cela cause un problème de pouvoir prendre possession de leur courrier à cause de l'horaire actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton demande à la Société Canadienne des postes d'améliorer l'accessibilité à leur service avec la demande suivante :

QUE notre bureau de poste local soit ouvert le jeudi jusqu'à 19 heures considérant que le commerce dans lequel se trouve le local est déjà ouvert jusqu'à cette heure et/ou d'ajouter des boîtes postales à l'extérieur pour les résidents du village puissent avoir accès à leur courrier.

87-18

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ENTRETIEN DU RANG
BRODEUR AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement que le conseil municipal tient à informer le Ministère des Transports que nous recevons des plaintes sur l'entretien du rang Brodeur, à savoir qu'il y aurait beaucoup d'ornière, de l'affaissement du côté extérieur de la route et qu'il faudrait que des corrections d'asphalte soient effectuées à court terme.

RAPPORTS

- Guylaine Bourgoïn : conférence sur la Gestion des risques dans l'organisation d'évènements municipaux, des informations sont données sur la location des jeux gonflables et le port du casque lors de tournoi de hockey ou de patinage libre ;
- formation web sur le projet de loi numéro 155 : appel d'offre, règlement de gestion contractuelle

- le projet de loi 122, les impacts en ce qui concerne les pouvoirs des municipalités, la fiscalité, les finances municipales et le développement économique ;
- Vicky Lauzier : conseil d'établissement de l'école ;
- Sylvie Fafard : Val Bonheur, première réunion ;
- Philippe Roy : Club Optimiste de St-Nazaire ;
- Pierre Laflamme : rencontre d'organismes de la région d'Acton.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Avis à tous les citoyens concernant l'inspection préventive des bâtiments pour la prévention incendies ;
- publipostage concernant la distribution des plants d'arbres 2018 ;
- accusé réception de la Commission de protection du territoire agricole Québec (CPTAQ) dans le dossier 419736 ;
- orientation préliminaire de la CPTAQ dans le dossier 418995 ;
- offre de service de GID experts, gestion d'actifs municipaux, inspection, service conseil ;
- procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2018 de la MRC d'Acton ;
- lettre de Cooptel ayant comme objet l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des membres de Cooptel coop de télécommunication ;
- lettre de la Société de l'assurance automobile Québec concernant les nouvelles mesures du code de la sécurité routière dans les publications sur la sécurité à vélo et le partage de la route ;
- lettre de l'Office des personnes handicapées Québec ayant pour objet l'envoi de matériel promotionnel de la Semaine québécoise des personnes handicapées ;
- courriel d'Aquatech concernant le rapport annuel 2017 ;
- lettre de remerciements adressée au Club Optimiste St-Nazaire de Bagot suite à leur don pour le Camp de jour 2018 de Saint-Nazaire d'Acton ;
- lettre de remerciements de la Commission Scolaire de Saint-Hyacinthe à la soirée de consultation des partenaires sur le premier plan d'engagement vers la réussite de la Commission Scolaire de Saint-Hyacinthe ;
- affiche avisant les usagers des bâtiments de la municipalité de conserver les lieux propres et en bon état (abri du terrain de balle ;
- relevé de paiement et de fourniture de matériaux, tranche 3, de Transports Mobilité durable et Électrification des transports ;
- préavis de vérification mécanique de la Société de l'assurance automobile Québec ;
- lettre de demande d'appui de l'Association forestière du sud du Québec ;

- courriel des Estimateurs Professionnel Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc. et l'analyse de plusieurs municipalités de la MRC Acton concernant les renseignements descriptifs applicables aux terrains ;
- offre de service de Luc Bossé, urbaniste ;
- publipostage de la municipalité concernant la vente de garage sans permis ;
- informations et précautions concernant la chaleur de la CNESST;
- offre de service des Productions Kila, événements pour grands publics, familles et enfants ;
- lettre de Rendez-vous familial ayant pour objet la demande de commandite.

VARIA

Discussion sur numéro de porte pour identifier chaque propriété.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est réservée au public.

88-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 22h03.

Pierre Laflamme
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
secrétaire trésorière